

MEMOIRE DE FIN DE CYCLE

**Pour l'obtention du
Master spécialisé en Management des Actions et Crises Humanitaires**

**Prévention des crises humanitaires au Burkina Faso à
travers la mise en œuvre du Cadre d'Action de Hyogo :
Etat des lieux et perspectives**

Présenté par

Sondéma KOLOGO

Sous la direction de :

Abdel Rahmane DIOP

Chef de Bureau a.i de l'Organisation
internationale pour les migrations
Burkina Faso

Jury d'évaluation du stage :

Président : Prénom NOM

Membres et correcteurs : Prénom NOM

Prénom NOM

Prénom NOM

Septembre 2014

RESUME DU MEMOIRE

Sondéma KOLOGO: Prévention des crises humanitaires au Burkina Faso à travers la mise en œuvre du Cadre d'Action de Hyogo : Etat des lieux et perspectives.

Mémoire de fin de cycle ; Institut International de l'Ingénierie et de l'Eau (2IE), Ouagadougou, septembre 2014 ; 40 pages.

La prévention des catastrophes et des crises humanitaires, malgré les efforts consentis à travers le Cadre d'Action de Hyogo, connaît des insuffisances notables. Ainsi, avons-nous voulu contribuer à évaluer l'état de sa mise en œuvre au Burkina Faso, à travers une approche double, descriptive et analytique des différents résultats/réalisations.

Notre groupe-cible était composé quinze (15) personnes, auxquelles nous avons associé cinq (05) personnes ressources. La démarche méthodologique a consisté à une analyse documentaire, à une enquête de terrain à travers un guide d'entretien.

Les résultats de l'étude ont montré que les progrès réalisés par le Burkina Faso dans la mise en œuvre du CAH ne sont pas satisfaisants. En effet, les dispositions prises au niveau national en matière de prévention des catastrophes et crises humanitaires sont insuffisantes et inefficaces car il manque les moyens-financiers, matériels, logistiques, humains, etc. pour les traduire en acte concret dans les faits.

L'étude a également indiqué que la prévention des crises humanitaires au Burkina Faso, comporte des atouts indéniables tels que la prise de conscience du problème par les premières autorités du pays, la prise en compte de la RRC dans les stratégies, plans, programmes et projets, etc. mais beaucoup de faiblesses essentiellement d'ordre financier, institutionnel, structurel, organisationnel, politique, culturel, etc.

Au regard de ces insuffisances, une synergie d'action entre les différents grands engagements - cadres post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe, les objectifs de développement durable et les accords sur le changement climatique-, permettrait une mobilisation conséquente des ressources et des énergies, toute chose qui donnerait plus de chance au CAH2.

Mots clés : résilience, catastrophes, cadre d'action, prévention, risques

DEFINITION DES MOTS CLES:

Catastrophe: événement de dimension collective, soudain ou progressif, d'origine naturelle ou artificielle, qui survient dans un contexte de vulnérabilité et interrompt le fonctionnement normal des organisations et des pratiques communautaires au point de compromettre leur survie et qui dépasse les capacités ordinaires de réaction de ces dernières

Risque: la probabilité ou la vraisemblance de l'apparition d'événements nuisibles ou de pertes prévisibles suite à des interactions entre des aléas naturels ou anthropiques et des conditions de vulnérabilité ;

Prévention: l'ensemble de mesures réglementaires ou de dispositifs matériels mis en œuvre pour éviter ou limiter les effets des risques ou catastrophes au niveau national ou local. Elle comprend les mesures pratiques de protection physique et relevant de l'ingénierie ainsi que les mesures législatives contrôlant l'aménagement du territoire et la planification urbaine

Résilience: aptitude d'un système, d'une collectivité ou d'une société potentiellement exposé à des aléas à s'adapter, en opposant une résistance ou en se modifiant, afin de parvenir ou de continuer à fonctionner convenablement avec des structures acceptables. La résilience d'un système social est déterminée par la capacité de ce système à s'organiser de façon à être davantage à même de tirer les enseignements des catastrophes passées pour mieux se protéger et à réduire plus efficacement les risques

Le Cadre d'action de Hyogo : c'est est le principal instrument que les États membres des Nations unies ont adopté pour réduire les risques de catastrophe. Son but fondamental est d'instaurer la résilience des nations et des collectivités face aux catastrophes par une réduction considérable des pertes dues aux catastrophes d'ici 2015. Il est nommé d'après la préfecture japonaise de Hyogo dont la principale ville est Kobé où s'est tenue en 2005 la conférence, région qui touchée par un sévère tremblement de terre en 1995.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANB	Agence Nationale de Biosécurité
BNSP	Brigade Nationale de Sapeurs-Pompiers
BCP	Bilan Commun des Pays
CAH	Cadre d'Action de Hyogo
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité Permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CONASUR	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
CONEDD	Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD)
CNLS	Conseil National de Lutte contre le VIH Sida
CNUC	Conseil National de l'Urbanisme et de la Construction
CPP	Projet de Partenariat pour la gestion durable des terres
CORESUR	Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
DGPC	Direction Générale de la Protection Civile
INERA	Institut National de l'Environnement et de la Recherche Appliquée
ISDR	Stratégie Internationale des Nations-Unies de Réduction des Catastrophes
ONB	Observatoire National de Biosécurité
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORSEC	Organisation des Secours
PANA	Programme d'Action Nationale d'Adaptation aux changements climatiques
PANLCD	Programme d'Action Nationale de Lutte Contre la Désertification
PA-SISA	Plan d'Action du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire
PDDEB	Plan Décennal de Développement de l'Education de Base
PICOFA	Programme d'Investissement Communautaire et de Fertilité Agricole
PNAS	Politique Nationale d'Action Sociale
PNGIM	Programme National de Gestion de l'Information sur le Milieu
PNMR	Plan National Multirisques de préparation et de réponse aux catastrophes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
POS	Plan d'Occupation des Sols
PTMR	Programme des Transports en Milieu Rural
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SDAU	Schéma Directeur de l'Aménagement Urbain;
SNSA	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire

SNS	Stock National de Sécurité Alimentaire
RRC	Réduction des Risques de Catastrophes
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

SOMMAIRE

I. Introduction.....	7
II. Matériels et Méthodes.....	12
III. Objectifs et Hypothèse d'étude	16
IV. Résultats.....	19
V. Discussion et Analyses.....	32
VI. Conclusions.....	44
VII. Bibliographie	47
VIII. ANNEXE.....	49

I. INTRODUCTION

Les pertes dues aux catastrophes sont en augmentation, ce qui a de graves conséquences pour la vie, les moyens de subsistance des populations, en particulier des pauvres, et la préservation des fruits du développement, acquis de haute lutte¹. Les risques de catastrophe revêtent de plus en plus un caractère planétaire, ce qui signifie que leur impact et les mesures prises dans une région donnée peuvent avoir des retombées sur les risques auxquels sont exposées d'autres régions. Si l'on y ajoute une vulnérabilité croissante liée à l'évolution démographique, technologique et socioéconomique, à une urbanisation sauvage, aux aménagements réalisés dans des zones à haut risque, au sous-développement, à la dégradation de l'environnement, à la variabilité du climat, aux changements climatiques, aux aléas géologiques, à la course à des ressources naturelles limitées, ainsi qu'à l'incidence d'épidémies telles que celle du VIH/sida, on peut craindre un avenir caractérisé par des catastrophes de plus en plus menaçantes pour l'économie du monde, sa population et le développement durable des pays en développement.

Les phénomènes d'origine hydrométéorologique sont responsables de la grande majorité des catastrophes. Bien que l'importance que présentent la réduction des risques de catastrophe et le renforcement des moyens permettant d'y faire face soit de mieux en mieux comprise et acceptée, les catastrophes et, en particulier, la gestion et la réduction des risques, continuent de poser un problème mondial.

Si le chiffre global des victimes de catastrophes est en baisse, le nombre des catastrophes, en revanche, augmente rapidement, de même que celui des personnes qui en subissent les effets - d'environ 70 millions par an dans les années 1970, il est passé à quelque 213 millions par an dans les années 1990²-. En outre, au cours de la dernière décennie, les dégâts matériels des catastrophes se sont chiffrés à 663,7 milliards de dollars, dont plus de la moitié pour l'Asie. Étant donné l'impact croissant du changement climatique sur la gravité et la fréquence des événements climatiques extrêmes, cette tendance inquiétante devrait se poursuivre longtemps au XXI^e siècle³.

La plupart des catastrophes en Afrique sont liés à l'eau. La sécheresse, en particulier, est reconnue comme une priorité régionale, avec des vulnérabilités chroniques et l'insécurité alimentaire. L'effet

¹ Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes

² Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes

³ Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes

des risques à petite échelle récurrent continue à avoir un impact significatif sur le développement durable et appelle à une plus grande attention aux efforts nationaux et régionaux visant à réduire les risques de catastrophe.

Les catastrophes compromettent gravement les efforts entrepris à l'échelle du continent pour instaurer un développement durable, d'autant plus que la région dispose de moyens insuffisants pour les prévoir, y faire face, en atténuer les effets et exercer une surveillance à cet égard.

Au Burkina Faso, les catastrophes naturelles sont de plus en plus récurrentes et affectent tout le pays, même si c'est de manière inégale. Au cours des dix dernières années, le pays a été confronté à des catastrophes naturelles et à des crises humanitaires récurrentes, caractérisées par des sécheresses, des inondations, des épidémies, des épizooties, des incendies, des feux de brousse, des dégâts d'animaux-, des conflits intercommunautaires, etc.⁴ A cela s'ajoute la récurrence des crises régionales provoquant des déplacements massifs de populations vers ses frontières. A titre illustratif, les souvenirs des inondations du 1^{er} septembre 2009 sont encore vivaces avec plus de 150 000 victimes, et d'importants dégâts matériels. L'impact de cette catastrophe a été estimé à plus de 60 milliards dont environ 45 milliards de dommages et 15 milliards de pertes. Les besoins pour la reconstruction ont été estimés à 120 milliards de F CFA⁵. Ainsi donc, des milliers de citoyens ont perdu en quelques heures tout ce qu'ils ont acquis au prix de nombreuses années de dur labeur.

Face aux effets néfastes, aux conséquences désastreuses et dévastatrices des catastrophes, la communauté internationale comme à l'accoutumé s'est mobilisée et organisée à divers niveaux et dans différents domaines à travers une multitude de mesures, de programmes, de projets et d'actions.

La recherche d'une meilleure connaissance et compréhension de la problématique à travers des études et des recherches étaient aux premières loges de cette mobilisation tout azimut de la communauté internationale. En effet, pour réduire la vulnérabilité aux aléas naturels, les pays et les communautés devraient connaître les risques auxquels ils font face et agir en conséquence. Une bonne connaissance de ces risques fait appel à un certain investissement scientifique, technique et institutionnel. Ces capacités sont nécessaires pour observer, enregistrer, mener des recherches, analyser, prédire, modéliser et cartographier les aléas naturels.

⁴ Rapport CONASUR, présenté au cours de la session ordinaire 2014

⁵ www.inondationsauburkina.net

Au titre donc des études et recherches, il faut noter que la recherche sur les dangers et les risques de catastrophe a connu un essor considérable en l'espace de 10 ans. À l'échelle mondiale, une attention particulière a été portée aux aspects sociologiques des catastrophes sous un angle pluridisciplinaire en tenant compte de leur dimension humaine, de façon à mettre en relief la notion de vulnérabilité dans l'évaluation des risques auxquels sont exposées les populations.

Toujours dans cette rubrique, des méthodes de recherche et des instruments pour évaluer les risques ont été aussi mis en place au nombre desquels nous pouvons citer : la trousse à outils à l'usage des parlementaires de la coopération entre l'Union interparlementaire (UIP) et la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR); la méthode d'évaluation de la vulnérabilité et des capacités (EVC) de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; le Manuel pratique d'évaluation des effets socio-économiques des catastrophes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les caraïbes (CEPALC); les méthodes d'aide à la décision et l'évaluation de la vulnérabilité de Renard Florent, Chapon Pierre-Marie.

Au cours donc des 10 dernières années, les notions liées à la réduction des risques de catastrophe ont gagné tant en portée qu'en précision⁶. La priorité est actuellement accordée à l'approche multisectorielle et multipartite pour encourager une culture de la prévention en vue de réduire la vulnérabilité matérielle, sociale, économique et écologique et les conséquences des aléas en renforçant les capacités nationales et surtout locales. Tout porte à croire que les autorités et le public en général comprennent mieux désormais que les conséquences à la fois politiques, économiques et écologiques que peut entraîner une catastrophe exigent des moyens plus efficaces permettant de remédier à la vulnérabilité face aux risques actuels ou nouveaux. Toutefois, les analystes sont nombreux à faire valoir qu'au-delà de la sensibilisation et de l'adhésion à ces principes, un engagement bien plus important s'avère nécessaire dans la pratique.

Le second pan de cette mobilisation pour faire face aux risques de catastrophes, a trait aux rencontres de concertations et surtout aux engagements autour du sujet, et elles remonteraient à la résolution 44/236 de 1989 des Nations Unies instituant le Cadre international d'action pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Ainsi en 1991, l'Assemblée Générale a demandé que soit renforcée la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par le système des Nations Unies, aussi bien dans les situations d'urgence complexes que lors des catastrophes naturelles. Suivront respectivement la Convention des Nations Unies sur la diversité

⁶ Le Cadre d'action de Hyogo et la Fédération internationale

biologique de 1992, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, en particulier en Afrique de 1994 ; la Stratégie de Yokohama -pour un monde plus sûr- et son Plan d'action de 1994; la Convention de Tampere de 1998 sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe; la Stratégie internationale de prévention des catastrophes lancée en 2000 par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale des Nations Unies ; la Déclaration du Millénaire de septembre 2000 ; le troisième Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, adopté en 2001; le Sommet mondial pour le développement durable et le Protocole de Kyoto de 2002 ; l'Agenda pour l'action humanitaire adopté par la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en décembre 2003, la Réunion internationale d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement de janvier 2005, et enfin la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui s'est tenue en 2005 à Kobe et qui a adopté le Cadre d'action de Hyogo, objet de la présente étude.

Le Cadre d'action de Hyogo est un document d'orientations générales sur la réduction des vulnérabilités aux aléas naturels, élaboré pour aider les nations et les communautés à devenir plus résilientes face aux aléas qui représentent une menace pour leurs acquis en matière de développement. Depuis l'adoption du Cadre d'action de Hyogo en janvier 2005, de nombreux efforts ont été déployés à l'échelon mondial, national et local pour réduire les risques de catastrophe de manière plus méthodique, mais beaucoup reste à faire. Il y a certes eu un certain succès dans la réduction du taux de mortalité en cas de catastrophes, mais nous enregistrons de plus en plus des pertes économiques et écologiques⁷.

La réduction des risques de catastrophe est une problématique du développement. Les communautés qui sont vulnérables aux catastrophes et n'y sont pas préparées risquent de perdre leur moyen de subsistance et leur infrastructure économique plus facilement que les communautés plus privilégiées et mieux préparées. Tout progrès visant à sortir une communauté de la pauvreté sera par conséquent fragile et menacé si des mesures de réduction des risques de catastrophe ne sont pas prises. En résumé, le développement économique ne saurait prétendre à être durable si aucun mécanisme de réduction des risques n'est mis en place et donne des résultats, autrement dit, s'il est exposé en permanence au risque d'être détruit par les catastrophes. En outre, avec un coût des catastrophes qui devrait doubler d'ici 2030, la charge du risque de catastrophe pèse plus lourdement

⁷ Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes

sur les communautés moins à même de le prendre en compte et qui ont le plus à perdre en proportion de leur situation économique.

Selon certains spécialistes, dépenser dans la réduction des risques de catastrophe est un moteur de développement et doit être considéré comme un investissement pour l'avenir, et non pas comme un coût à réduire. Même si l'on s'attache à la définition la plus restrictive du développement, c'est-à-dire la croissance monétaire du PIB, il s'agit d'un principe nécessaire auquel nous devons nous plier au moment de planifier des investissements publics et privés. Pour d'autres, la prévention ou la préparation aux catastrophes est bien moins onéreuse, dans un rapport de sept contre un, que la réaction et le redressement.

Toutefois, il y a une grande différence entre parler de la réduction des risques de catastrophe et investir concrètement dans ce domaine. Malgré l'intérêt considérable manifesté pour la réduction des risques, accompagné de nombreuses déclarations de soutien, sa traduction en actions concrètes s'est avérée difficile et imposera aux gouvernements de placer la réduction des risques au cœur de leurs priorités budgétaires.

Alors que le Cadre d'action de Hyogo (CAH) touche à son terme et que le cadre post- 2015 pour la réduction des risques de catastrophe est en cours de développement, il importe de rappeler les progrès réalisés jusqu'ici dans la réalisation du CAH. Notre projet de recherche s'inscrit donc dans cette perspective et veut contribuer à mettre en évidence l'état de mise en œuvre de ce plan d'action au niveau national.

Pour y parvenir, nous allons nous inscrire dans une perspective d'explication, tout en nous référant aux théories du changement de comportement dont la démarche s'articulera autour : des méthodes et techniques de collecte de données, des objectifs et hypothèses de l'étude, de la présentation des résultats, du traitement et de l'analyse des données. Cette démarche est empruntée en vue de la vérification des hypothèses préconstruites ou réponses suscitées par les questions de recherche.

II. MATERIELS ET METHODES

2.1 La stratégie de collecte des données

La préoccupation première de tout chercheur, c'est de disposer de données fiables susceptibles de lui permettre une analyse suffisamment objective. Aussi nécessite-t-elle des attitudes et des compétences particulières. Pour la présente étude, nous nous sommes intéressés à la documentation sur notre thème, aux personnes ressources et à notre groupe cible de façon spécifique.

Est considérée comme personne ressource dans le cadre de notre étude, toute personne ayant (ou supposée avoir) des connaissances dans le domaine de la prévention des catastrophes et crises humanitaires et susceptible de nous éclairer. De façon concrète nous nous sommes entretenus avec les anciens Secrétaires Permanents du CONASUR qui ont suivi de plus près l'adoption et le début de la mise en œuvre du CAH, ainsi que l'élaboration des différents rapports d'étapes. Certains humanitaires du système des Nations Unies notamment du PNUD ont été contactés dans ce sens. Au total, cinq personnes ressources ont été contactées dans le cadre de ce travail.

Pour ce qui est du groupe cible à l'étude un guide d'entretien a été élaboré à leur intention. L'identification ou le choix des personnes à interviewer a été opéré d'une part par le truchement de la recherche documentaire -liste de présence en annexe des documents-, et par la technique de boule de neige, c'est-à-dire que la personne interviewée nous aidait à identifier les autres personnes à interviewer. Ce qui nous a permis de rencontrer entre autres les chefs de fil sectoriels du plan de contingence, et du plan multirisque et des acteurs clé dans la réduction des risques de catastrophes qui nous ont été recommandés par les premières personnes interviewées, de même que certains responsables techniques du CONASUR - Directeur des Etudes et de la Planification, Directeur de la Prévention des catastrophes-. Au total, quinze personnes ont été interviewées dans le cadre de cette collecte des données.

2.2 La nature de l'étude et sa dominante.

La problématique de la réduction des risques de catastrophes s'inscrit dans plusieurs champs d'étude. Elle s'inscrit dans le champ global de l'action humanitaire en ce sens que la gestion des catastrophes et de crises humanitaires est le champ de prédilection des interventions humanitaires. La réduction des risques de catastrophe est également une problématique du développement et/ou de la lutte contre la pauvreté. En effet, le développement économique ne saurait prétendre à être

durable si aucun mécanisme de réduction des risques n'est mis en place et donne des résultats. Autrement dit, tout progrès visant à sortir une communauté de la pauvreté sera fragile et menacé si des mesures de réduction des risques de catastrophe ne sont pas prises.

La réduction des risques de catastrophe a été enfin reconnue comme un facteur de santé et de durabilité économiques⁸, et des appels ont été lancés pour concevoir une approche globalisée plaçant la réduction des risques de catastrophe et la gestion des risques climatiques au cœur des efforts de réduction de la pauvreté et de développement durable⁹

En termes de dominance, notons que l'étude se veut plutôt exploratoire, réalisée selon une approche multi-méthodologique intégrant à la fois le recours aux outils de guide-entretiens, d'observation directe - connaissance des réalités du pays -, mais aussi à la collecte de données documentaires.

2.3 Les entretiens

Dans notre quête de compréhension du phénomène nous avons élaboré un guide d'entretien qui obéit aux objectifs de notre étude. Le même guide a été utilisé à la fois pour interviewer les personnes ressources et le groupe-cible à l'étude.

Malgré le recours à la technique du choix raisonnée d'échantillonnage en terme de nombre, les échantillons d'entretiens réalisés restent, représentatifs des acteurs nationaux intervenants dans la prévention des catastrophes et crises humanitaires, au regard de la diversité des cas qu'ils ont couverts, autant pour la variété des contextes locaux, régionaux et nationaux couverts, que pour celle des catégories sociales et professionnelles appréhendées.

2.4 La collecte de données documentaires

Pour obtenir les données utiles et complémentaires à celles que livreraient les enquêtes directes, nous nous sommes efforcé de prendre contact avec certaines institutions telles que le CONASUR - Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation-, la DGPC - Direction Général de la Protection Civile-, la Croix-Rouge Burkinabè, le PNUD, etc. Mais l'essentiel de la revue documentaire se fonde sur les documents issus du portail du site de Preventionweb, notamment ceux relatifs à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, ainsi que la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

⁸ Etats-Unis.

⁹ Bangladesh, consultation des municipalités.

Ces sources d'information ont été complétées par les données d'expérience et les observations communiquées par le gouvernement, ainsi que par des organismes ou des particuliers s'intéressant à la gestion des risques de catastrophe ou aux différents aspects du développement durable. Une attention croissante étant accordée aux programmes d'élimination de la pauvreté. Bon nombre des premiers résultats obtenus, de même que les domaines sur lesquels il faudrait centrer l'attention, ont été recensés dans les conclusions du forum sur la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Aussi les rapports nationaux soumis via l'outil CAH Monitor du Cadre d'Action de Hyogo de l'UNISDR, les conclusions des bilans mondiaux bisannuels de l'ONU sur la réduction des risques de catastrophe de 2009, 2011 et 2013, les délibérations pertinentes de l'Assemblée générale des Nations unies, ainsi qu'un corpus croissant de documents et d'expériences en matière de risques de catastrophe et de résilience, constituent une mine de connaissances et d'éléments qui ont été exploités dans le cadre de ce travail de recherche.

En plus, nous avons consulté beaucoup d'autres documents tels que les rapports des consultations nationales ; les points de vue de pays engagés dans différents processus internationaux intégrant des débats sur le CAH2¹⁰ ; les plates-formes régionales et sous régionales sur la réduction des risques de catastrophe en Afrique, en Asie, dans le Pacifique, en Europe, sur le continent américain, dans les Etats arabes, en Asie centrale et dans le Caucase ; les consultations avec des collectivités et des ONG ; les résultats des auto-évaluations des municipalités sur la résilience face aux catastrophes dans le cadre de la campagne « Pour des villes résilientes » ; les synthèses des débats en ligne ; les points de vue de groupes d'intervenants, par exemple des maires, des parlementaires et le secteur privé ; et le rapport du comité consultatif sur le CAH2 auprès de la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU en charge de la réduction des risques de catastrophe.

En outre, plusieurs documents et publications ont été utilisés comme références. Les plus importants sont, entre autres, la Stratégie de Yokohama (1994), la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes (1999), le Cadre d'action de Hyogo (CAH) 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes (2005), l'évaluation intermédiaire du Cadre d'action de Hyogo (2010), les bilans mondiaux (2007, 2009, 2011 et projet pour 2013) et les résumés du président des première, deuxième et troisième sessions de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe.

Dans l'ensemble, cette recherche documentaire a été très abondante et suffisamment fournie.

¹⁰ En exemple, citons la Réunion thématique spéciale sur les catastrophes liées à l'eau du Secrétaire général de l'ONU (5-6 mars 2013), les sections relatives aux catastrophes des conclusions de la conférence Rio+20, les conclusions de l'analyse de haut niveau de la Stratégie de Maurice, les conclusions du Sommet 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement et le rapport de synthèse de la réunion de mai 2012 du comité de pilotage des amis de l'eau pour Rio+20

2.5 Les modalités de l'enquête

L'enquête s'est déroulée du 17 au 31 août 2014. Le guide d'entretien a été envoyé par voie électronique aux différents responsables d'institutions ou leurs représentants après une première rencontre de prise de contact. Cette rencontre a permis d'expliquer le projet d'étude et le contexte de sa réalisation. Il en était de même pour les personnes ressources. Cela a été possible grâce à la familiarité qui existe entre les différents acteurs humanitaires que nous sommes. Ce qui a énormément contribué à faciliter la collecte des données sur le terrain.

2.6 Le traitement des données de terrain

Les données collectées pour l'étude ont été de nature essentiellement qualitative. Le traitement a donc été manuel et nous avons procédé par la suite à une analyse systématique de contenu.

2.7 Le cadre conceptuel ou modèle d'analyse

Cette recherche a une double nature, descriptive et analytique des différents résultats/ réalisations du Burkina Faso dans le cadre de la mise en œuvre du CAH. Dans une perspective descriptive la recherche va faire l'état des lieux des différentes réalisations et des résultats atteints dans le cadre de la mise en œuvre du CAH. Dans une perspective analytique, la recherche va recourir à l'approche hypothético-déductive, pour infirmer ou confirmer les hypothèses émises au départ. Elle va surtout chercher à comprendre comment les différentes interventions ont contribué à l'atteinte ou non des objectifs et des engagements pris par le pays dans le cadre de cette orientation mondiale et de son plan d'action.

III. OBJECTIFS ET HYPOTHESE D'ETUDE

Chaque année, des milliers d'écoles, d'hôpitaux et d'autres infrastructures essentielles telles que les routes, les voies de communication, les installations électriques et les réseaux de télécommunication sont endommagés ou détruits, ce qui porte un coup sévère à l'économie et au bien-être des populations locales, des villes et/ou des pays. Les investissements en faveur du développement qui ne prennent pas en compte les risques de catastrophe ne feront qu'aggraver ces risques. Comme il ressort du Bilan mondial 2013 sur la réduction des risques de catastrophe, les pertes résultant des catastrophes devraient doubler, à l'échelle mondiale d'ici à 2030, si les investissements en faveur du développement ne prennent pas en compte les risques de catastrophe et n'y remédient pas.

Nous connaissons tous la misère humaine et les pertes économiques paralysantes que les catastrophes sèment sur leur passage. Mais il nous vient rarement à l'esprit que ces pertes peuvent être évitées ou réduites en diminuant les risques de catastrophe.

Prenant conscience de cette possibilité, des Etats, issus de toutes les régions du globe, ont pris l'engagement d'agir pour réduire les risques de catastrophe. Ils ont adopté un document d'orientations générales sur la réduction des vulnérabilités aux aléas naturels, document intitulé « Cadre d'action de Hyogo. ». Ce document a été élaboré pour aider les nations et les communautés à devenir plus résilientes face aux aléas qui représentent une menace pour leurs acquis en matière de développement.

Le Cadre d'action de Hyogo est le principal instrument que les Etats membres des Nations Unies ont adopté pour réduire les risques de catastrophe. Son but fondamental est d'instaurer la résilience des nations et des collectivités face aux catastrophes par une réduction considérable des pertes dues aux catastrophes d'ici 2015 - pertes tant en vies humaines qu'au niveau du capital social, économique et environnemental des collectivités et des pays-. Pour ce faire, le Cadre d'action de Hyogo prévoit cinq priorités ainsi que des principes directeurs et des moyens pratiques qui permettent aux collectivités vulnérables d'atteindre une telle résilience dans le contexte du développement durable.

Le Cadre d'action de Hyogo a été conçu pour stimuler le travail mondial sur la réduction des risques de catastrophe. Il a été créé par les Nations Unies en vertu du Cadre international d'action pour la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles de 1989, puis articulé plus avant par la Stratégie de Yokohama et son Plan d'action de 1994 ainsi que par la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes de 1999. Ces documents constituent le cadre de

référence global des Nations Unies en matière de réduction des risques de catastrophe et de résilience face aux aléas naturels et liés à l'activité humaine.

Depuis l'adoption du Cadre d'action de Hyogo en janvier 2005, de nombreux efforts ont été déployés à l'échelon mondial, national et local pour réduire les risques de catastrophe de manière plus méthodique, mais beaucoup reste encore à faire.

Un examen à mi-parcours, effectué en 2010-2011, a montré qu'il fallait accorder une plus grande place à la réduction des risques de catastrophe dans les plans de développement durable, les plans d'adaptation aux changements climatiques et les programmes environnementaux et humanitaires; qu'il fallait améliorer la gouvernance pour la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo aux niveaux national et international; qu'il fallait évaluer l'efficacité des dispositifs nationaux pour ce qui est de documenter et d'appuyer la prise de décisions au niveau exécutif; qu'il faudrait promouvoir et mettre en place des mécanismes redditionnels aux niveaux international, national et local pour mesurer les progrès accomplis; qu'il faudrait fixer des objectifs pour accélérer la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo d'ici à 2015; qu'il faudrait poursuivre l'élaboration de directives et d'instruments communs et leur traduction dans les langues locales; qu'il faudrait favoriser l'établissement de normes régionales et nationales pour garantir la qualité des services rendus aux fins de la réduction des risques de catastrophe; et qu'il faudrait définir un plan d'action conjoint pour appuyer la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo aux niveaux national et local, de manière à créer des synergies entre les travaux des différents acteurs et à permettre une utilisation plus cohérente et plus efficace des ressources disponibles.

Des trois cycles d'évaluation menés depuis 2007, il ressort que des progrès constants ont été réalisés par les gouvernements dans la mise en œuvre des cinq priorités et des trois objectifs stratégiques du Cadre d'action de Hyogo. Mais les progrès réalisés dans la mise en œuvre du CAH ne sont pas jugés satisfaisants. A titre d'exemple, il est à souligner que les progrès sont faibles dans tous les pays pour la réalisation de la priorité d'action 4 du CAH, qui vise la prise en charge directe des facteurs de risque sous-jacents.

Si tel est l'état des lieux de la situation au niveau mondial, qu'en est-il au niveau du Burkina Faso? Autrement dit, quel est l'état des lieux de la mise en œuvre Cadre d'action de Hyogo au Burkina Faso?

Cette interrogation générale en appelle d'autres plus précises à savoir:

1. quelles sont les dispositions prises au niveau national pour prévenir les catastrophes et les crises humanitaires?

2. quels sont les mécanismes mis en place pour prendre en charge les accumulations existantes de risques de catastrophe au niveau national?
3. quelle est la capacité actuelle de résilience des populations, des collectivités face aux catastrophes et crises humanitaires?

La finalité de cette étude est de contribuer à mieux faire connaître les dispositions nationales de prévention des catastrophes instaurées dans le cadre de la mise en œuvre du cadre d'action de Hyogo.

L'objectif général poursuivi est d'apprécier les résultats de la mise en œuvre du CAH. De cet objectif général, trois objectifs spécifiques **en découlent**. Il s'agit de:

1. répertorier les dispositions prises au niveau national en matière de prévention des catastrophes et crises humanitaires;
2. énumérer les mécanismes mis en place pour prendre en charge les accumulations existantes de risques de catastrophe au niveau national;
3. évaluer la capacité actuelle de résilience des populations, des collectivités face aux catastrophes et crises humanitaires.

Les réponses anticipées aux différentes questions de recherche énoncées ci-dessus, se présentent comme suit:

Hypothèse principale:

Les progrès réalisés par le Burkina Faso dans la mise en œuvre du CAH ne sont pas satisfaisants.

Hypothèses secondaires

1. Les dispositions prises au niveau national en matière de prévention des catastrophes et crises humanitaires sont insuffisants;
2. les mécanismes mis en place pour prendre en charge les accumulations existantes de risques de catastrophe au niveau national sont lacunaires;
3. la capacité actuelle de résilience des populations et des collectivités face aux catastrophes et crises humanitaires est précaire.

IV. RESULTATS

Compte tenu de la particularité du thème et de la nature des données collectées, nous avons préféré opter pour une présentation qui rend suffisamment compte des résultats - taux de réalisation, acquis, contraintes et lacunes- par rubriques. Mais nous avons fait une synthèse générale des perspectives et défis du pays, ainsi que des facteurs de progrès.

4.1 Priorité d'action 1 :

Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide. Quatre indicateurs doivent permettre de vérifier le niveau d'atteinte de cette priorité : une politique nationale et un cadre d'action légale de réduction du risque **sont mis en place** avec des responsabilités décentralisées et des capacités à différents niveaux; des ressources adéquates sont allouées pour instaurer des politiques et des plans de réduction du risque à tous les niveaux administratifs; la participation des communautés et la décentralisation sont assurées à travers la délégation d'autorité et de ressources au niveau local; une plateforme multi -sectorielle pour la réduction du risque **est fonctionnelle**.

Le niveau moyen d'atteinte de ces indicateurs est de quatre sur une échelle allant de un à cinq.

En termes de progrès enregistrés dans cette priorité d'action, il ressort que les risques de catastrophe et leur réduction sont pris en compte dans: les décisions de planification et d'investissement public; les stratégies et les plans de développement; les stratégies sectorielles et plans; les politiques en matière de changement climatique; le bilan commun des pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (BCP/PNUAD); la politique de défense civile; les stratégie et planification des interventions d'urgence; la stratégie de réduction de la Pauvreté (SCADD).

Il faut aussi noter qu'une plateforme multi -sectorielle pour la réduction du risque au sein de laquelle la société civile, les institutions nationales de planification, et/ou les organismes du secteur de développement sont représentés, fonctionne. Les gouvernements locaux ont la responsabilité légale, mais pas d'allocation budgétaire pour la réduction des risques de catastrophes, car il n'y a pas d'allocation budgétaire spécifique pour la réduction des risques de catastrophes dans le budget national.

De façon plus concrète, les acquis dans ce domaine sont illustrés par: l'adoption du plan de contingence; l'adoption et la mise en œuvre de la politique nationale de protection civile; la

réalisation d'exercices de simulations du plan; l'adoption de textes et la création de structures; la création de la direction de la normalisation et de la promotion des matériaux de construction et de rénovation urbaine; l'adoption du plan d'action triennale de mise en œuvre de la décentralisation (CSMOD) ; la relecture du décret de création du CONASUR pour l'adapter au contexte de la décentralisation; l'adoption et la mise en œuvre du plan d'action nationale de la sécurité routière; la création de l'office national de la sécurité routière; l'adoption du code forestier, du code minier, du code de l'urbanisme et de la construction, l'adoption de la loi portant réforme agraire et foncière; l'organisation de la journée nationale sans Carbone; l'organisation d'une journée nationale des hôpitaux à l'abri des catastrophes; l'organisation d'une journée internationale de prévention des catastrophes ; l'adoption de plans de préparation et de riposte aux épidémies - méningite, choléra, rougeole...- et les épizooties; la relecture et la mise en œuvre du plan national et des plans sectoriels de contingence; l'adoption de la stratégie nationale de prévention et de gestion des catastrophes assortie d'une loi d'orientation.

En plus de ces acquis, il faut souligner que pour la réduction des catastrophes les efforts de l'Etat se sont par ailleurs traduits par la prise en compte de la dimension Réduction des Risques de Catastrophes à travers les différents Fonds suivants: le Fonds National de solidarité; le Fonds National de Lutte contre les Epidémies; le Fonds pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle; les Fonds alloués pour la réhabilitation post- catastrophes. A cela s'ajoutent la mise en place d'un Stock national de sécurité alimentaire; la mise en place de structures nationales pour la réduction des risques de catastrophes -Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation, Direction Général de la Protection Civile, Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale, Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers, etc.-.

Les budgets de développement locaux (Conseils régionaux, Conseils Municipaux) participeraient aussi à la RRC. Il existe également différents fonds d'appui à la décentralisation -FICOD, FICOM, etc.-.qui interviennent en outre dans la RRC.

Les principales contraintes énumérées -par les différents rapports et confirmées par les enquêtes de terrain- dans l'accomplissement des tâches relatives à cette priorité sont entre autres: l'insuffisance des moyens financiers et logistiques; l'insuffisance de personnels qualifiés; la vulnérabilité des populations; le faible niveau d'alphabétisation des populations; les pesanteurs socioculturelles; la faible accessibilité des communautés de base aux informations données par les systèmes d'alerte précoces; la lenteur dans la transmission des données sur les catastrophes; l'absence de base de données sur les catastrophes; le manque de réseautage entre les différents acteurs; les difficultés de

coordination; l'inexistence d'une ligne budgétaire "Réduction des Risques de Catastrophes" dans le budget national et ceux locaux.

4.2 Priorité d'action 2 :

Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte précoce. Les indicateurs de cette priorité sont: l'évaluation des risques au niveau national et local basée sur les données concernant les aléas naturels et l'information sur la vulnérabilité est disponible et inclut les facteurs de risque sous-jacents dans les secteurs clés; des systèmes sont en place pour évaluer, archiver et disséminer les informations nécessaires sur les aléas et les vulnérabilités; des systèmes d'alerte précoce sont en place pour la plupart des aléas naturels et transmis aux communautés; l'évaluation des risques au niveau national et local **a pris** en compte les risques transnationaux dans le but d'établir une coopération régionale sur la réduction du risque.

Le taux de réalisation de ces indicateurs va de trois à quatre, avec une moyenne de trois sur cinq.

Au nombre des principaux progrès enregistrés dans ce domaine, on peut retenir: l'existence de la plateforme multirisque d'information sur les décisions et la planification du développement, l'évaluation multirisques des écoles et des hôpitaux; l'existence des standards nationaux pour l'évaluation multi risques; l'existence des bases de données des pertes dues aux catastrophes régulièrement mises à jour; le suivi cohérent des aléas au travers des localités et des subdivisions territoriales; la participation du Burkina Faso aux programmes et projets régionaux ou sous régionaux traitant de sujets transfrontaliers comme les politiques et mécanismes de la CEDEAO sur la réduction des risques de catastrophes; la mise en place et le maintien d'un suivi des aléas au niveau régional; l'évaluation des risques au niveau régional ou infrarégional; la mise en place d'un système d'Alerte rapide régionale ou infrarégionale; la définition de stratégies et de cadres d'action régionaux et infrarégionaux.

Au titre des lacunes ou insuffisances évoquées, il a été mentionné l'absence: de définition et de mise en œuvre de protocoles pour le partage transfrontalier d'informations; de désagrégation de la vulnérabilité selon le genre et les capacités; de conservation d'évaluation des risques dans une base de données centralisée; de format uniformisé pour l'évaluation des risques; de préparation au niveau local; de Systèmes et protocoles de communication, d'implication des médias dans la dissémination des systèmes d'alertes précoces; de systèmes d'alerte précoces agissant efficacement.

De nos lectures et enquêtes de terrain, il ressort qu'au Burkina Faso, les efforts sont prioritairement mis sur le niveau national. L'engagement politique existe, mais les Systèmes d'alerte précoce existant ne sont pas très opérationnels pour prendre en compte tous les aspects liés aux risques de catastrophes et d'en atténuer les effets sur les communautés. Cependant, des stratégies transnationales existent notamment dans les secteurs de la Santé humaine et animale, des Ressources en eau et de l'Agriculture. Pour un certain nombre de secteurs, les risques sont connus: il s'agit des secteurs de la Santé, de l'Agriculture, des Ressources animales, de l'Environnement, des Ressources en eau, de l'Education et des Infrastructures. Les plates-formes qui existent actuellement sont des plates-formes sectorielles (SISA, Education, Santé, Infrastructures, Ressource animales, Environnement, Ressources en eau ...).

Des stratégies sous régionales sont développées à travers des organisations sous régionales comme la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Comité Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) et l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Les difficultés qui ont émaillé çà et là la mise en œuvre de cette priorité sont entre autres: l'insuffisance des ressources -humaines, financières et matérielles- nationales allouées aux différents programmes relatifs à la problématique, -les actions sont financées pour l'essentiel sur des ressources extérieures-Pour les autres risques comme les mouvements de populations ou les inondations, il y a des difficultés objectives d'appréhension du phénomène. L'insuffisance de ressources pour les financements des différentes plates-formes sectorielles. Insuffisance organisationnelle; la mise en œuvre actuelle des stratégies transnationales et sous régionales (CEDEAO, CILSS) n'est pas assez développée.

4.3 Priorité d'action 3 :

Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux. Les variables devant servir de repères à cette priorité d'action sont respectivement: des informations relatives aux aléas sont disponibles et accessibles à tous les niveaux, pour tous les acteurs - à travers des réseaux, et le développement de systèmes d'échanges d'information-; les programmes scolaires, le matériel d'éducation ainsi que les **formations ont pris en compte** la réduction du risque ainsi que les concepts et pratiques de reconstruction; des méthodes de recherche et des instruments pour évaluer les risques multiples ainsi que des analyses de coût sont en place, et renforcés; des campagnes d'information au niveau national **sont mises en place** pour créer une culture de prévention avec une diffusion dans les communautés urbaines et rurales.

Son taux moyen de réalisation est de l'ordre de deux et demi sur cinq selon les estimations des autorités nationales et les différents rapports d'étapes.

En termes d'acquis, il ressort des différentes sources que: la réduction du risque de catastrophes est incluse dans le budget national pour la recherche appliquée, les recherches sur les programmes et les projets; il y a une mise en application/utilisation des résultats de recherche, produits ou études par des institutions publiques et privées, ainsi que les études sur les coûts et les bénéfices de la réduction de catastrophes; il y a des campagnes publiques d'éducation sur la réduction du risque de catastrophes et des sessions de formations des acteurs locaux sur différentes thématiques relatives aux préparations et aux interventions d'urgence; il y a des mécanismes de gestion préventive des risques (risques et vulnérabilités), et des consignes de réduction des risques touchant les communautés à risques.

Mais il ressort également des mêmes sources, des lacunes dans la mise en œuvre de cette priorité, dont l'absence: des modules relatifs à la réduction de risques de catastrophes dans les programmes de l'éducation nationale -Programmes des écoles primaires, Programmes des écoles secondaires, Programme universitaire, programmes d'éducation professionnelle-; de système national d'information sur les catastrophes; de page web du système national d'information, de mécanismes établis pour accéder à l'information sur la réduction du risque de catastrophes, de diffusion proactive de l'information; de mise en place de mécanismes d'accès/diffusion (Internet, programmes d'information radiotélévisés); de fourniture d'information avec consignes proactives de gestion des risques de catastrophe; d'accessibilité de l'information sur la réduction du risque de catastrophes au niveau des communautés

Les principales réalisations enregistrées au compte de cette priorité sont illustrés par: l'existence des systèmes d'information sectorielle dont l'accessibilité est limitée par le manque de réseautage et de système d'information performant; la mise en œuvre au niveau de l'enseignement de base, d'une politique d'éducation environnementale au profit des enfants scolarisés en vue de développer leur prise de conscience sur la nécessité d'une gestion durable de l'environnement par l'adoption de nouveaux comportements; l'introduction des concepts liés à la réduction des catastrophes dans l'enseignement supérieur et dans certaines écoles professionnelles; l'existence de quelques instruments sectoriels notamment au niveau de l'Agriculture, de la Santé, de la Météorologie, de l'Hydrologie, de l'Environnement et de certains Instituts de recherche -INERA , IRSAT , IGEDD, Universités de Ouagadougou et de Bobo- Dioulasso, ZIE, EAA, etc.-; l'organisation annuelle des campagnes d'information et de sensibilisation; l'organisation de sessions de formations,

d'information de sensibilisation et d'échange avec les leaders, les élus locaux des membres des structures décentralisées du CONASUR pour la prévention et la gestion des catastrophes; la célébration des journées nationales de prévention de catastrophes; les campagnes d'information et d'échange sur les épidémies et pandémies -méningite, VIH/Sida, choléra...-; les campagnes d'information sur les épizooties -grippe aviaire, la maladie de New Castle, le charbon bactérien...-; les campagnes sectorielles -agriculture, environnement, transports, eau-assainissement...-; les campagnes d'informations et de sensibilisation sur les changements climatiques; les campagnes de formation en premiers secours.

La mise en œuvre de cette priorité s'est heurtée à certaines contraintes selon les principaux acteurs: l'analphabétisme de la majorité de la population; les pesanteurs socioculturelles; l'insuffisance de ressources pour mener de vastes campagnes de sensibilisation; la faible accessibilité des populations aux moyens de communication -Radio, Télévision et autres média-; la couverture insuffisante du territoire en matière de système d'information géographique (SIG); la couverture insuffisante du territoire en matière d'outils et d'équipement de collecte et de traitement d'informations géo-spatiales; l'insuffisance de ressources financières pour la mise en place de ces méthodes de recherche et des instruments d'analyse qui sont coûteuses; l'insuffisance de personnels qualifiés pour la gestion de ces méthodes et instruments d'évaluation; la limite des politiques; l'insuffisance de ressources financières et de personnels qualifiés pour la gestion des réseaux et des systèmes d'informations.

4.4 Priorité d'action 4:

Réduire les facteurs de risque sous-jacent.

Cette priorité a été déclinée en six indicateurs qui sont: la réduction des risques de catastrophe est un objectif intégral pour les politiques et plans d'environnement incluant la planification et la gestion des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques; des politiques et des plans sociaux de développement sont en place pour réduire la vulnérabilité des populations à risque; des politiques et des plans sectoriels, d'économie et de production sont en place pour réduire la vulnérabilité des populations à risque; la planification et la gestion des établissements humains **ont intégré** des éléments de réduction du risque, y compris l'intégration des normes de construction; la réduction des risques de catastrophe est intégrée dans les processus de reconstruction et de réhabilitation; des procédures sont en place pour évaluer l'impact de la réduction de risque dans les principaux projets de développement notamment les infrastructures.

De sources très concordantes, son taux de réalisation moyen est estimé quatre sur cinq avec des scores oscillants entre trois et quatre.

Les acquis majeurs enregistrés dans cette rubrique se résument essentiellement à l'existence: d'un mécanisme pour protéger et restaurer les services régulateurs pour les écosystèmes; d'une législation pour la protection des espaces; de paiements pour les services des écosystèmes; de planification intégrale; d'évaluation des impacts environnementaux; de Projets et Programmes sur le changement climatique; des réseaux de protections sociales augmentant la résilience des constructions, des communautés, et des quartiers; de transfert d'argent sous conditions; de politiques conjointes de réduction du risque de catastrophes et programmes de bien-être sociaux; de Micro financements et de Micro assurances; de l'inclusion des risques et bénéfices de la réduction du risque de catastrophe dans la planification d'investissements publics; de l'inclusion de la réduction du risque de catastrophes dans les Systèmes publics nationaux et sectoriels d'investissements; d'investissements dans la modification des infrastructures, incluant les écoles et les hôpitaux; **des techniciens** formés aux technologies de construction sûres; d'investissements pour la réduction des risques pour les zones urbaines vulnérables; de l'intégration du risque dans la réglementation relative au zonage des terres et à l'aménagement immobilier privé; de la réglementation de la délivrance des titres de propriété; d'investissements dans les infrastructures de drainage dans les zones inondables; de renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe des autorités locales pour les opérations d'intervention et de relèvement; d'évaluation de l'impact des projets tels que ceux de barrages, plans d'irrigation, routes, industrie minière, développement touristique, etc. ayant un lien avec la réduction du risque de catastrophe; d'étude de l'impact des risques de catastrophes prenant en compte l'environnement; d'évaluation de l'incidence des grands projets de développement sur la réduction des risques de catastrophe; de prise en compte des coûts/avantages de la réduction des risques de catastrophe dans la conception et la mise en œuvre des grands projets de développement; de prise en compte de l'impact des risques de catastrophes sur l'environnement par les autorités et institutions nationales, infranationales et les acteurs internationaux du développement .

Seulement, il n'y a pas de mesures prises dans le domaine du genre humain dans la phase de rétablissement après une catastrophe; les programmes après catastrophe n'intègrent pas explicitement un budget pour la réduction des risques de catastrophe et un relèvement résilient; il n'y a pas de fonds pour la reconstruction alloués à la réduction du risque de catastrophes.

Les principales réalisations qui ont été faites dans le cadre de la mise en œuvre de cette priorité se résument aux différentes adoptions et mises en œuvre suivantes: la politique nationale en matière d'environnement; le programme d'action nationale d'adaptation aux changements climatiques (PANA); le Code de l'environnement; le programme d'action nationale de lutte contre la désertification (PANLCD); le projet de partenariat pour la gestion durable des terres (CPP); l'Agence nationale de biosécurité (ANB) et son Conseil scientifique; l'Observatoire national de biosécurité (ONB); la Commission spécialisée pour la prévention et la gestion des catastrophes du Conseil national pour l'environnement et le développement durable (CONEDD); la stratégie nationale d'éducation environnementale; la loi relative au pastoralisme; le Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en eau; la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural; le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement; le Programme National de Gestion de l'Information sur le Milieu; la Politique Nationale d'Action Sociale (PNAS); le Fonds national de solidarité; le Plan d'action nationale d'éducation environnementale pour le développement durable; la Stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA); le stock national de sécurité alimentaire (SNS) et le stock d'intervention (SI); les programmes élargis de vaccination; le plan de préparation et de riposte aux épidémies; le schéma directeur de l'aménagement urbain (SDAU); le plan d'occupation des sols (POS); le code de l'urbanisme et de la construction; la politique nationale de la promotion de la femme; la Politique Nationale Genre ; le programme spécial de création d'emploi; les différents fonds d'appui à la microfinance des activités des jeunes -fonds d'appui au secteur informel, fonds d'appui aux initiatives des jeunes, fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage, etc.-; la réforme agraire et foncière; le programme national de volontariat; le programme de développement stratégique de l'éducation de base; le programme national de reforestation et d'aménagement des forêts; la stratégie de développement durable; le Programme d'Investissement Communautaire et de Fertilité Agricole (PICOFA); le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT 2); la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural; le Programme des Transports en Milieu Rural (PTMR); le Projet d'électrification en milieu rurale; les programmes du secteur minier; les plateformes multifonctionnelles; le plan d'action national de la sécurité routière; le fonds d'entretien routier; le fonds d'investissement des collectivités décentralisées; le fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales; le fonds de l'eau et de l'équipement rural.

Au nombre des différentes contraintes rencontrées, il nous a été énuméré: l'insuffisance des ressources financières; la faible application des mesures préconisées dans le plan de gestion environnementale et sociale; les difficultés de financement de l'entretien courant et périodique; l'insuffisance d'information et de sensibilisation; l'insuffisance de moyens logistiques;

l'insuffisances de ressources humaines qualifiées dans les collectivités décentralisées; l'insuffisance de ressources humaines qualifiées; l'insuffisance et la difficulté d'application des textes; l'analphabétisme des populations; la pauvreté des populations; la méconnaissance de l'existence de certaines dispositions légales et règlementaires; l'insuffisance d'information; l'insuffisance de coordination des interventions; la difficulté d'accès aux différents fonds ci-dessus cités; la faible collaboration entre structures nationales chargées de la question environnementale.

4.5 Priorité d'action 5:

Renforcer la préparation des populations aux catastrophes afin de pouvoir intervenir plus efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent. Ses principaux indicateurs sont: de solides politiques, des mécanismes et des capacités institutionnelles pour la gestion du risque ont été mis en place dans une perspective de réduction du risque; des plans d'urgence et de préparation aux catastrophes sont en place à tous les niveaux administratifs et des exercices de simulation ont lieu pour tester et développer les programmes de réponse aux catastrophes; des réserves financières et des plans d'urgence sont en place pour assurer une réponse effective et la reconstruction quand cela est nécessaire; des procédures pour l'échange d'informations durant les aléas sont en place pour effectuer des analyses post-catastrophes.

Le niveau de réalisation va de un à quatre, avec une moyenne de moins de trois sur une échelle allant de un à cinq.

Les principaux résultats atteints sont l'existence: des programmes nationaux et/ou des politiques pour rendre les écoles et les établissements hospitaliers sûrs face aux catastrophes; de politiques et programmes pour la sécurité des écoles et des hôpitaux; d'exercices de simulation et de formation aux urgences dans les écoles et les hôpitaux; des programmes ou politiques de préparation aux catastrophes, de planification d'urgence et d'intervention; de programmes et politiques intégrant la réduction des risques de catastrophe; des mécanismes institutionnels mis en place pour la mobilisation rapide des ressources en cas de catastrophe, et faisant appel à la société civile et au secteur privé en sus du soutien du secteur public; du développement de scénarios et de la planification de la préparation anticipant les risques de catastrophe futurs; du développement des scénarios de risques potentiels prenant en compte les projections de changement climatique; des plans de préparation régulièrement mis à jour en fonction de scénarios de risques futurs; de plans de contingences, des procédures et des ressources sont en place pour faire face aux catastrophes; de plans de contingences en fonction du genre humain; de plan National Multirisques de Préparation et de Réponse aux Catastrophes; de Groupes de recherches et de secours; de Stocks de matériels de

secours et d'Abris; d'installations médicales sûres; de provisions dédiées aux femmes dans les refuges et dans les installations médicales d'urgence; des dispositions financières pour faire face à des catastrophes majeures; des Fonds nationaux de contingences; des Assurances contre les catastrophes; des Fonds nationaux de prévoyance pour les Catastrophes; des dispositifs d'assurance et de réassurance; des procédures pour évaluer les dommages, les pertes et les besoins en cas de catastrophe; des méthodologies accessibles pour l'évaluation des dégâts et des pertes; des évaluations des méthodologies post-catastrophes; des méthodologies de l'évaluation des besoins de post-catastrophes incluant des directives sur le genre humain; des ressources humaines identifiées et formées; des méthodes d'évaluation des besoins après catastrophe prenant en compte la sexospécificité.

Mais il n'existe pas de Centres opérationnels et de communication, ni d'Épargne en cas de catastrophe, encore moins d'Obligations-catastrophes et autres mécanismes du marché des capitaux.

Les principales dispositions mises en place dans le cadre de cette priorité d'action s'articulent autour de la création: du CONASUR afin d'assurer une meilleure gestion des catastrophes qui surviennent au Burkina Faso, intégrant la réduction des risques potentiels, dont les démembrements couvrent l'ensemble du territoire national; du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD); du Conseil National de Lutte contre le VIH Sida(CNLS); du Conseil National de l'Urbanisme et de la Construction(CNUC); des Comités de gestion des épidémies; du Plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB); du Programme SAAGA (Programme d'ensemencement des nuages); des systèmes d'alerte précoce sectoriels (Agriculture, Santé, Elevage, Météo, ...); d'une Agence Nationale de Biosécurité, du plan d'action du système d'information sur la sécurité alimentaire(PA-SISA); du plan de communication sur la grippe aviaire; du Programme national de gestion de l'information sur le milieu (PNGIM); de la Politique nationale de protection civile; de la Stratégie nationale de prévention et de gestion des catastrophes assortie d'une Loi d'orientation; du Plan national de contingences multirisques; des plans ORSEC.

Seulement, les plans d'urgence et les programmes de reconstruction fonctionnent essentiellement sur la base de ressources financières extérieures, la part de l'Etat demeurant pour le moment limitée. Les plans d'urgence et les programmes de reconstruction fonctionnent grâce aux Fonds nationaux de secours et de réhabilitation qui demeurent insuffisants. Des sociétés d'assurance signent des contrats avec des assurés volontaires. Des procédures incluant les cadres de concertation pour échange d'informations durant les aléas existent mais celles-ci doivent être renforcées pour une meilleure capitalisation des informations et permettre des analyses post-catastrophes.

Au nombre des difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre de cette priorité, il a été mentionné: le manque d'outils harmonisés et efficaces de collecte de données sur les catastrophes; la transmission tardive des données; l'insuffisance d'outils informatiques et de communication; la difficulté d'accès aux zones sinistrées; l'insuffisance de ressources financières et logistiques; la faible capitalisation des données antérieures; le manque d'outils harmonisés et efficaces de collecte de données sur les catastrophes; l'absence de centres opérationnels de communication; la difficulté de mobilisation des ressources extérieures en temps voulu; la faible participation de l'Etat et des collectivités territoriales au financement des plans d'urgence et de reconstruction; la faible couverture des populations en matière d'assurance et de réassurance; l'importance des moyens financiers, humains et logistiques à mobiliser pour assurer sa mise en œuvre effective; la coordination des différents intervenants sectoriels pour assurer l'exécution efficace du plan; l'analphabétisme de la majorité des populations à risque; l'insuffisance de ressources humaines qualifiées.

4.6 Perspectives et défis

Les perspectives futures dans le premier domaine sont : la mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines nécessaires; l'accroissement des capacités des intervenants dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes; le renforcement de la coordination entre acteurs sur le terrain.

Les perspectives futures dans le second domaine sont: le renforcement des systèmes d'alerte précoce; le renforcement de la collaboration entre les Institutions; le renforcement des capacités des intervenants dans le domaine; la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre des activités entrant dans le cadre de la RRC; la décentralisation; l'actualisation de la cartographie des risques; le renforcement des services climatiques du pays; la capitalisation et l'utilisation des expériences et des connaissances traditionnelles et communautaires en matières de RRC; le Renforcement de la résilience des communautés.

Les perspectives futures dans le Domaine 3 sont: l'identification des populations à risque; l'établissement des indicateurs de performance des mécanismes et des capacités de riposte; la mobilisation des ressources pour le relèvement; l'organisation des exercices de simulation; identification des populations et des zones à risques; mobilisation des ressources pour la prévention, la réponse et le relèvement.

Les perspectives futures dans le Domaine 4 sont: l'intégration systématique de la RRC dans les politiques et programmes sectoriels; la mobilisation des ressources surtout financières, matérielles et même technologiques; l'introduction de la RRC dans les programmes de formation scolaire, universitaire et professionnelle; l'installation de cellules RRC dans les ministères et institutions publiques et privées.

4.7 Facteurs contextuels de progrès

La mise en œuvre du plan d'action du CAH aurait été facilitée par plusieurs facteurs contextuels de progrès :

L'approche : le Burkina Faso a adopté une approche qui intègre une perspective multi-aléas de la réduction du risque et de développement. Il existe des rapports, des études et des atlas sur les aléas multiples dans le pays ou la sous-région qui sont mis en application dans les politiques de planification du développement.

La prise en compte de la question du " genre et de la réduction du risque. Cela s'est traduit par: la création de cellule genre dans les départements ministériels; la prise en compte de la dimension genre dans les politiques, plans, programmes et projets de développement, dans les interventions des ONG et associations de développement, dans les politiques, programmes et projets de développement du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers.

L'identification et le renforcement des capacités pour la réduction du risque. La réduction des risques de catastrophes apparaît clairement dans les politiques de l'Etat. Une stratégie nationale en la matière assortie d'une loi d'orientation existe pour situer les droits et les devoirs de l'administration, de la société civile, des partenaires humanitaires et des victimes des catastrophes. Cependant, chaque acteur en fonction de son domaine intervient selon ses motivations et de ses moyens. En plus il existe peu d'études pour capitaliser/inventorier les connaissances et les pratiques traditionnelles en matière de réduction de risques de catastrophes.

L'intégration de l'approche de sécurité humaine et d'équité sociale dans la réduction du risque et les activités de reconstruction. Les aspects de sécurité humaine et d'équité sociale constituent des fondements essentiels de la RRC au niveau du Burkina Faso.

Des engagements et des partenariats avec des acteurs non gouvernementaux, la société civile, le secteur privé ont été encouragés à tous les niveaux. La politique de réduction des risques de catastrophes au Burkina Faso est ouverte et encourage tous les intervenants sans exclusive, y compris les ONG, la Société civile et le secteur privé. Chaque acteur peut intervenir en fonction de ses motivations et de ses moyens. Cependant, l'Etat doit poursuivre ses efforts de plaidoyers afin de susciter davantage l'adhésion de tous les acteurs pour un meilleur impact des politiques de réduction de risque de catastrophes dans le pays.

V. DISCUSSION ET ANALYSES

Pour des raisons pratiques et des soucis de nous faire mieux comprendre, nous avons préféré une analyse par priorité en croisant à la fois les données du terrain et celles documentaire surtout des différents rapports du pays. Toutefois, même si l'analyse n'est pas faite par hypothèse, nous les avons pas perdu de vue, si fait qu'un recours systématique est toujours fait.

5.1-Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide

Il ressort des résultats -rapports et entretiens- que beaucoup d'efforts ont été fait dans le domaine de la réduction des catastrophes par l'Etat, et ce à travers plusieurs initiatives. Ainsi, les risques de catastrophes et leur réduction sont pris en compte dans les décisions de planification et d'investissement public; dans les stratégies et les plans de développement, etc. Toute chose qui a permis d'atteindre un niveau moyen de réalisation de quatre sur une échelle allant de un à cinq.

Nous pouvons donc affirmer que des progrès réels, quoique partiels, ont été accomplis par le Burkina en vue d'intégrer la réduction des risques de catastrophes dans les stratégies nationales de planification et de développement. Ils sont manifestes au niveau national, voire régional et provincial.

Une analyse des résultats atteints et surtout du taux de réalisation de quatre sur cinq peut confirmer la seconde partie de la priorité à savoir l'existence d'un cadre institutionnel solide pour mener à bien les activités correspondantes, en témoigne le nombre impressionnant de structures, de fonds et de départements ministériels impliqués dans la gestion des risques de catastrophes.

Cependant, la première partie de la priorité qui voudrait que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale ne semble pas être une réalité. En effet, la mise en œuvre de cette priorité d'action s'est heurtée à des difficultés essentiellement financières (insuffisance des ressources financières, matérielles, logistiques, humaines et surtout l'inexistence d'une ligne budgétaire "Réduction des Risques de Catastrophes" dans le budget national et ceux locaux). La question qui se pose et s'impose est la suivante: Comment est-il possible qu'une activité relevant d'une priorité nationale et gérée par une dizaine de départements ministériels ne bénéficie pas de ligne budgétaire spécifique et dans le budget national et dans ceux des collectivités locale?

La lecture croisée des résultats et des contraintes soulève une contradiction à notre sens qui est la suivante: Pourquoi malgré l'existence des six fonds spécifiques mentionnés dans les résultats et confirmée par les entretiens, les rapports mentionnent toujours l'inexistence d'une ligne budgétaire "Réduction des Risques de Catastrophes" dans le budget national et les budgets locaux?

En essayant d'approfondir la question, il nous est revenu que les efforts de l'Etat soient beaucoup plus orientés vers la gestion des cas de catastrophes. Il nous semble en effet que le pays soit résolument tourné vers la gestion des catastrophes plutôt que leur prévention, sinon comment expliquer que malgré les engagements et les nombreuses recommandations tendant à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans la planification du développement, très peu de ressources soient expressément allouées à cette fin dans les budgets du développement, que ce soit au niveau national ou par le biais des mécanismes financiers internationaux.

Pourtant dans bien des cas, les fonds alloués au titre des opérations de secours d'urgence et de relèvement qui ne peuvent être utilisés qu'après la perte d'avoirs économiques et sociaux essentiels, sont substantiels, alors que les sommes investies pour réduire au minimum le risque de les perdre sont nettement plus modestes. Il faut à l'évidence prévoir des mesures d'incitation ou de dissuasion plus efficaces axées sur les responsabilités et les fonctions opérationnelles complémentaires à assumer.

A notre sens, le pays, au regard de la récurrence des catastrophes, doit impérativement s'orienter vers une gestion mixte, intégrant à la fois la gestion des risques et des crises et pas seulement la gestion des crises. Une gestion efficace des risques exige une action de différents intervenants au niveau local, régional et national, de même qu'au niveau public et privé. Étant donné la nature variée et l'ampleur de cette action, des instruments juridiquement contraignants et des instruments politiques, bien que nécessaires, ne sont par essence ni adéquats ni suffisants pour apporter une réglementation et un encadrement détaillés. Ils doivent en effet être complétés et articulés par des engagements et des actions bénévoles et explicites de différents groupes d'intervenants (communautés, organisations de la société civile, gouvernements locaux, parlementaires, entreprises et scientifiques) désireux d'en assumer le leadership et la responsabilité et d'ainsi contribuer positivement à la gestion des risques inhérents au développement.

Il ressort de nos investigations que le secteur privé occupe une position unique pour influencer l'accumulation des risques, au travers de ses stratégies opérationnelles, par exemple, la gestion des chaînes d'approvisionnement et la planification de la continuité des activités, qui favorisent la durabilité des entreprises et la création de valeur pour les actionnaires. Ces mesures, lorsqu'elles sont déployées en partenariat avec le secteur public, peuvent asseoir la résilience et créer de nouvelles opportunités économiques pour les grandes entreprises mais aussi pour les Petites et

Moyennes Entreprises. La promotion d'un engagement avec la société civile à tous les niveaux et également la promotion de leadership de jeune, des femmes et des personnes aux besoins spéciaux (handicapées) est donc une condition sine qua none. A ce propos une piste de solution visant à encourager l'engagement des entreprises dans la réduction des risques de catastrophe a été proposée : promouvoir et développer des partenariats public-privés pour la réduction des risques de catastrophe ; tirer parti de l'expertise et des forces sectorielles du secteur privé ; encourager les échanges de collaboration et la dissémination de données ; soutenir l'évaluation des risques, les analyses coûts-avantages socio-économiques et le renforcement des capacités ; soutenir la législation, les règlements, les politiques et programmes qui promeuvent la réduction des risques de catastrophe et améliorent la résilience

En somme, nous sortons de l'analyse de la mise en œuvre de cette priorité avec l'intime conviction que la promotion d'une culture de la prévention, notamment par la mobilisation des ressources nécessaires à la réduction des risques de catastrophe, est un investissement porteur de gains considérables. La mise en place de systèmes d'évaluation des risques et d'alerte rapide constitue un investissement essentiel qui permet d'épargner et de sauver des vies humaines, de protéger les biens et de préserver les moyens de subsistance; elle contribue à la pérennité du développement et offre une solution beaucoup plus économique pour renforcer les mécanismes de défense que celle qui consiste à compter surtout sur les mesures prises après-coup et sur les activités de relèvement;

5.2-Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte précoce

Au Burkina Faso, les efforts concernant la mise en évidence, l'évaluation, la surveillance des catastrophes et le renforcement des systèmes d'alerte précoce sont prioritairement orientés sur le niveau national. Les données collectées font ressortir des résultats forts encourageants, même si le taux global de réalisation est estimé à trois sur cinq. Au titre des avancées significatives, nous pouvons noter: l'existence de la plateforme multirisque d'information sur les décisions, l'existence des bases de données des pertes dues aux catastrophes régulièrement mises à jour, la mise en place d'un système d'Alerte rapide régionale ou infrarégionale et la définition de stratégies et de cadres d'action régionaux et infrarégionaux.

C'est donc dire que des avancées très significatives ont été enregistrées et ont contribué à mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe. Cela est d'autant plus important car pour réduire la vulnérabilité aux aléas naturels, les pays et les communautés devraient connaître les

risques auxquels ils font face et agir en conséquence. Une bonne connaissance de ces risques fait appel à un certain investissement scientifique, technique et institutionnel. Ces capacités sont nécessaires pour observer, enregistrer, mener des recherches, analyser, prédire, modéliser et cartographier les aléas naturels. Si des résultats significatifs sont enregistrés concernant la mise en évidence, l'évaluation et la surveillance des risques de catastrophes, ils sont très mitigés pour ce qui est du renforcement des systèmes d'alerte. En effet, au nombre des lacunes mentionnées surtout par les rapports relatifs à la mise en œuvre de cette priorité, il ressort: l'absence de définition et de mise en œuvre de protocoles pour le partage d'informations; la non conservation d'évaluation des risques dans une base de données centralisée, l'absence de format uniformisé pour l'évaluation des Risques et le manque d'efficacité des systèmes d'alerte précoces actuels.

Un examen plus attentif de cette dernière lacune permet d'affirmer qu'elle influence négativement les résultats enregistrés dans cette priorité et mentionnés plus haut. En effet, les connaissances acquises dans ce domaine devraient servir à mettre en place des systèmes efficaces d'alerte précoce adaptés convenablement aux contextes uniques des populations à risque. L'inefficacité des systèmes d'alerte rapide expose des millions de personnes aux risques, or les alertes précoces sont reconnues généralement comme étant un élément crucial de la réduction des risques de catastrophe. Quand un système efficace d'alerte précoce parvient à fournir des informations sur un aléa donné à une population vulnérable, et que tout est en place au niveau local pour passer à l'action, il peut sauver des milliers de vies humaines.

L'une des lacunes qui a aussi retenu notre attention est celle relative à la non conservation d'évaluation des risques dans une base de données centralisée. Les méthodes courantes de conservation des données sur les aléas recensés et les conséquences des catastrophes sont largement considérées comme insuffisantes au Burkina comme partout ailleurs. Cela apparaît clairement dans les documents établis par le pays lui-même. Les informations disponibles étant souvent partielles, dépassées, sporadiques ou fragmentées. En plus, ces informations sont dispersées entre différents organismes ou institutions ou ne sont partagées qu'avec la plus grande réticence.

L'analyse des contraintes fait ressortir l'éternelle et principale contrainte liée à l'insuffisance des ressources. Ce qui nous conforte dans notre position mentionnée dans le précédent chapitre à savoir que la réduction des risques n'est pas une priorité au Burkina en dépit de la récurrence des catastrophes. Pire il ressort de nos investigations que les actions sont financées pour l'essentiel sur des ressources extérieures. Est-il raisonnable de confier le financement d'une des priorités de tout un pays essentiellement pour ne pas dire exclusivement à l'extérieur dans un contexte mondial en crise?

A notre sens, le Burkina Faso devrait tendre vers des approches qui encouragent la responsabilisation par la transparence et par l'accès des citoyens aux informations sur les risques, conjointement à des approches inclusives qui impliquent pleinement les citoyens dans la prise de décision, améliorent la prise de décisions fondées sur des faits, développent les moyens, favorisent des systèmes capables de s'adapter à des conditions et informations nouvelles, et permettent le financement et l'apport de ressources pour la réduction des risques de catastrophe.

5.3-Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux

Le Cadre d'action de Hyogo vise explicitement des « nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes ». La résilience désigne la capacité d'un système à réduire, prévenir, anticiper et absorber les effets d'un événement catastrophique, et à s'y adapter et s'en relever, de manière efficace et opportune. Ceci implique de garantir la préservation, la remise en état ou l'amélioration des structures et fonctions fondamentales dudit système¹¹. La résilience résulte de la réalisation de différents objectifs, parmi lesquels la réduction de la pauvreté, la réduction des risques de catastrophe, l'existence de modes de subsistance durables et l'adaptation au changement climatique. Elle est une composante intégrante du développement durable.

Les résultats atteints à ce niveau par le Burkina Faso ne sont pas très éloquentes. Ce qui explique son faible taux de réalisation de l'ordre de deux et demi sur cinq. La lecture croisée des indicateurs de cette priorité, et des lacunes illustre l'immensité du travail qui reste à faire. En effet, le pays ne dispose pas encore de système national d'information sur les catastrophes, ni de page web du système national d'information, ni de mécanismes établis pour accéder à l'information sur la réduction du risque de catastrophes. Il ne dispose pas non plus de diffusion proactive de l'information, ni de mécanismes d'accès/diffusion (Internet, programmes d'information radiotélévisés), encore moins de mécanismes de fourniture d'information avec consignes proactives de gestion des risques de catastrophe ou d'accessibilité de l'information sur la réduction du risque de catastrophes au niveau des Communautés.

Les quelques acquis sont relatifs à la célébration des journées nationales de prévention de catastrophes, aux campagnes d'information et d'échange sur les épidémies et pandémies, l'existence des systèmes d'information sectorielle dont l'accessibilité est limitée par le manque de réseautage et de système d'information performant.

¹¹ Plan d'action 2013 des Nations unies sur la réduction des risques de catastrophe pour la résilience.

Pourtant, l'impact des catastrophes peut être réduit considérablement si les gens sont informés des mesures qu'ils peuvent prendre pour réduire leurs vulnérabilités, et s'ils sont motivés pour l'action. Selon certains analystes les activités essentielles pour éveiller les consciences à l'importance de la prévention des catastrophes sont les suivantes: l'apport d'informations pertinentes sur les risques de catastrophe et sur la manière de se protéger, surtout à ceux qui résident dans les endroits à hauts risques; le renforcement des réseaux et la promotion d'un dialogue et d'une coopération entre les experts en catastrophe, les experts techniques et scientifiques, les planificateurs et les autres parties prenantes; l'intégration de l'enseignement de la réduction des risques de catastrophe à l'éducation formelle, non formelle et informelle ainsi qu'aux autres activités de formation; la mise en place ou le renforcement des programmes communautaires de gestion des risques de catastrophe; et la collaboration avec les médias pour mener des activités de sensibilisation à la réduction des risques de catastrophe.

Il nous est pourtant revenu de nos sources d'information que la réduction de risques de catastrophes n'est pas incluse dans les programmes de l'éducation nationale (Programmes des écoles primaires, Programmes des écoles secondaires, Programme universitaire, programmes d'éducation professionnelle sur la réduction du risque de catastrophes), même si des efforts tendant à le faire sont perceptibles. Ce qui nous semble dommageable car le secteur de l'éducation est particulièrement propice aux efforts de sensibilisation à la prévention des catastrophes. Les enseignants exercent une autorité largement reconnue et les établissements d'apprentissage et d'enseignement jouissent d'une grande considération auprès des communautés locales partout dans le monde. Les enfants communiquent volontiers leurs connaissances à mesure qu'ils les acquièrent, assurant ainsi la pérennité du savoir.

Cependant, d'un point de vue général, l'intégration des questions liées aux risques de catastrophe parmi les matières enseignées ne se fait que lentement et les programmes expressément consacrés à l'étude des risques restent l'exception plutôt que la règle dans la plupart des pays dont le Burkina. Un fossé subsiste entre l'importance désormais accordée aux risques de catastrophe et la pratique effective en matière d'enseignement.

Au nombre des contraintes mentionnées, il est question d'analphabétisme des populations, de pesanteurs et de manque d'outils de communication. A notre sens, cela dénote de l'inadaptation des stratégies utilisées. Autrement dit, bon nombre d'activités de sensibilisation peuvent être entreprises par le biais des écoles, d'organisations locales et de réseaux communautaires dont les membres sont unis par des intérêts communs. Intégrés dans la culture populaire, les thèmes liés à la prévention des

catastrophes peuvent susciter un intérêt considérable. Les éducateurs et les praticiens pourront ainsi communiquer l'information de façon plus imaginative, mieux cibler les besoins locaux et faire davantage appel aux langues vernaculaires. En plus, la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique devraient être intégrées au système scolaire, y compris les curricula à tous les niveaux et les cadres de sécurité des établissements secondaires pour assurer un enseignement sûr et ininterrompu.

L'éducation et la conscience de la communauté, y compris à travers l'éducation informelle, sur la réduction des risques de catastrophe peuvent être menées à travers la coordination des efforts des autorités gouvernementales, de la société civile et du public en général. Les institutions supérieures d'enseignement constituent une ressource capitale pour renforcer les sciences relatives aux risques de catastrophe, la technologie et, de plus en plus, jouent un rôle crucial dans le développement des connaissances y relatives, la recherche et des capacités qualifiées pour le management des risques actuels et futurs. Enfin, l'éducation à la réduction des risques de catastrophe doit être axée en premier lieu sur l'enfance et la jeunesse, avec des programmes d'éducation dans ces domaines commençant dès leur plus jeune âge, tant dans le cadre scolaire qu'au sein de leurs communautés. Puisque l'éducation en général est cruciale pour construire un avenir plus résilient, insister sur la réduction des risques de catastrophe auprès des enfants et accompagner cette démarche de mesures concrètes visant à garantir la préparation et la sécurité de leurs écoles permettra d'affirmer l'importance de la résilience à un stade précoce et de constituer ainsi une base solide pour éduquer la communauté dans son ensemble

5.4-Réduire les facteurs de risque sous-jacent

Dans le CAH ainsi que dans les politiques et les pratiques qui en découlent, les catastrophes continuent d'une manière générale d'être conceptualisées comme des chocs externes frappant des économies supposées fonctionner normalement, plutôt que comme les manifestations de facteurs de risque sous-jacents inhérents à des politiques et pratiques de développement qui génèrent et accumulent les risques de catastrophe. Un changement climatique dangereux et irréversible est provoqué par les mêmes processus économiques associés à l'augmentation des risques de catastrophes hydrométéorologiques et amplifie fréquemment les effets de ces facteurs de risque sous-jacents, dont beaucoup sont par essence transfrontaliers.

À défaut d'une prise en charge de ces facteurs, les préjudices liés au climat, matériels et économiques augmenteront de manière significative dans les prochaines décennies, les progrès réalisés dans la réduction de la mortalité risquent de stagner voire d'être inversés, et les impacts sur

le bien-être social, la croissance économique, la sécurité alimentaire et la santé de l'environnement menaceront la viabilité et la durabilité des nations, des entreprises et des communautés.

Sur la base de cette observation d'ordre général qui n'est pas du reste spécifique à notre pays, relevons que les résultats atteints dans la mise en œuvre de cette priorité d'action par ce dernier semblent très appréciables. En effet, beaucoup de choses ont été faites tant au plan législatif, que politique. L'on constate une tendance positive consistant à étudier les facteurs de risque dans le cadre de tel ou tel programme sectoriel en accordant une place accrue à la vulnérabilité dans les activités de développement. Cette évolution a contribué pour beaucoup à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans des secteurs tels que l'éducation, la santé, l'eau, l'agriculture, la sylviculture, l'environnement ou l'aménagement du territoire.

Nous ne devons cependant pas perdre de vue que toutes les données montrent que ces facteurs de risque sous-jacents vont se renforcer au cours des prochaines décennies. La réduction des risques de catastrophe demeurera largement illusoire tant que ces facteurs ne seront pas pris en charge. Par exemple, selon certaines prévisions, la population urbaine de l'Afrique subsaharienne devrait croître de 298 millions de personnes en 2010 à 596 millions en 2030¹². Bien que cette croissance démographique constitue une indéniable opportunité économique, elle peut aussi potentiellement créer de nouveaux risques de catastrophe.

Parallèlement, la dynamique de risque propre aux milieux urbains doit être examinée de plus près en tenant compte des interdépendances entre les risques. Par exemple, les dégâts subis par les services de production d'énergie peuvent perturber les systèmes de gestion de l'eau et engendrer des répercussions en cascade.

Toutefois l'expérience a montré que nos gouvernements ont éprouvé et éprouvent toujours des difficultés à intégrer la gestion des risques de catastrophe dans le développement urbain, économique, territorial et social. Une illustration est fournie par la gestion des inondations du 1^{er} septembre et de ses conséquences. En effet, cinq ans après cette catastrophe, les autorités balbutient encore quant à l'application des mesures prises qui pour l'aménagement de la zone de relocalisation des sinistrés, qui pour le déguerpissement des zones inondables identifiées de la ville, si fait que l'on se demande si elles ont tiré des leçons de cette situation.

Or, un développement urbain mal planifié et géré peut par exemple favoriser les inondations. Le déclin des services éco systémiques exacerbe l'ampleur des catastrophes. Les ménages à faibles revenus sont souvent incapables de passer par le marché formel pour accéder à la terre et au

¹² Bilan mondial 2013, deuxième version

logement dans des zones plus sûres comme c'est le cas pour la plupart des populations qui logent dans les quartiers d'habitations spontanées de la ville de Ouagadougou. Les villes et régions souffrant de lacunes en termes de gouvernance peuvent soit perdre le contrôle des processus susvisés, soit y contribuer.

Pareillement, la hausse de la demande en matières premières agricoles va soumettre les ressources arables et en eau à des contraintes grandissantes. Par exemple, d'ici 2021, 107 à 120 millions d'hectares de nouvelles terres devraient être affectés à la production agricole en Afrique subsaharienne et en Amérique latine, la plupart dans des zones qui souffrent déjà de stress hydrique et d'une dégradation des terres¹³.

Un autre aspect très important à souligner est l'impact de la pauvreté. La pauvreté, en particulier dans sa forme extrême, est l'un des facteurs sous-jacents importants à prendre en compte dans la réduction des risques de catastrophe. Les communautés extrêmement démunies et leurs populations ont tendance à vivre dans les parties les plus dangereuses et les moins attrayantes de la planète, et ne disposent pas des moyens nécessaires pour se construire une protection contre les catastrophes naturelles. Elles n'ont pratiquement aucun contrôle sur la gestion de l'utilisation des terres et sont également exposées de façon disproportionnée aux catastrophes créées par l'homme, telles que la pollution, car elles sont relativement impuissantes face au déversement de déchets toxiques et aux méthodes dangereuses d'extraction de matières premières et de production industrielle -zones aurifères, ou d'exploitation artisanale de l'or, avec une utilisation non contrôlée des substances chimiques comme le cyanure-. Des améliorations dans le domaine de la gouvernance, en particulier eu égard à la responsabilité, au principe d'inclusion et à l'équité, constitueraient un grand pas pour remédier au problème du manque de contrôle. Par ailleurs, leur vulnérabilité aux effets du changement climatique est disproportionnée. Les personnes les plus touchées par les catastrophes ne sont pas principalement celles qui sont à l'origine des problèmes. La pauvreté et la vulnérabilité ne résument pas à elles seules le problème du risque ; nous devons garder à l'esprit les principaux facteurs de risque.

En termes de bilan, ces deux aspects du problème constituent le maillon faible de la mise en œuvre de cette priorité. La lutte contre la pauvreté et la capacité à planifier sur le long terme sur la base de prévisions fiables semblent des obstacles insurmontables au regard de la réalité quotidienne dans laquelle est plongée nos villes. Pourtant des solutions existent pour rendre nos villes résilientes et les spécialistes du domaine proposent dix Points Essentiels pour rendre les villes résilientes aux

¹³ Bilan mondial 2013, deuxième version

catastrophes : mettre en place l'organisation et la coordination nécessaires pour comprendre et réduire les risques de catastrophe ; allouer un budget pour la réduction des risques de catastrophe et apporter des motivations aux partenaires pour investir dans la réduction des risques de catastrophe ; mener des évaluations des risques, mettre à jour et maintenir accessibles les données sur les risques de catastrophe ; investir et maintenir des infrastructures essentielles résilientes aux risques ; évaluer la sécurité de tous les établissements scolaires et de santé et les renforcer autant que nécessaire ; appliquer et mettre en œuvre les règlements de construction et les principes de planification ; s'assurer que la réduction des risques de catastrophe est intégrée dans le curriculum scolaire et que la formation à la réduction des risques de catastrophe est mise à disposition des écoles et des communautés locales ; protéger les écosystèmes et s'adapter au changement climatique sur la base de bonnes pratiques en matière de réduction des risques de catastrophe ; mettre en place des systèmes d'alerte précoce et des capacités de gestion de l'urgence ; s'assurer que les besoins des populations affectées sont placés au centre des efforts de reconstruction

5.5-Renforcer la préparation des populations aux catastrophes afin de pouvoir intervenir plus efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent

Selon certains analystes, l'impact des catastrophes peut être réduit considérablement si les gens sont informés des mesures qu'ils peuvent prendre pour réduire leurs vulnérabilités, et s'ils sont motivés pour l'action. De ce fait ils insistent désormais sur la nécessité d'investir beaucoup plus dans les mesures de préparation, de prévention et d'atténuation. Cette préparation pour être efficace doit impliquer et faire participer toutes les composantes de la société. La participation du public à l'élaboration des mesures permettra de mieux veiller à ce que la vulnérabilité particulière des filles, des garçons, des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées, entre autres, soient traitées et aidera à faire en sorte que le leadership et les capacités de ces groupes soient entièrement enrôlés dans les efforts pour renforcer la résilience. Du reste nous partageons leur inquiétude au sujet des montants disproportionnés que les gouvernements et les organisations internationales affectent couramment aux opérations de secours d'urgence et de relèvement, souvent à la hâte, en agissant en parallèle et sans soumettre ces opérations à un contrôle aussi rigoureux que celui qui est généralement exigé pour les dépenses de développement.

A l'analyse de cette partie du rapport, et des autres sources d'informations, nous convenons avec tous les acteurs que le pays dispose: de plans de préparation qui sont régulièrement mis à jour en fonction de scénarios de risques futurs; de plans de contingences, des procédures et des ressources sont en place pour faire face à une catastrophe; de plans de contingences en fonction du genre

humain; de plan National Multirisques de Préparation et de Réponse aux Catastrophes, et bien d'autres mécanismes adaptés et indiqués pour la gestion des catastrophes. Nous pouvons donc conclure à un niveau moyen de préparation à l'instar de la moyenne de trois sur cinq que le pays s'est attribué dans la réalisation de cette priorité. Cela est dû en partie au fait que l'importance de la réduction des risques de catastrophe est désormais comprise et prise en considération, ce qu'attestent de multiples initiatives et efforts. Bon nombre de décideurs connaissent aussi les dispositions à prendre et disposent déjà, dans certains cas, des ressources nécessaires. Cependant, toutes les parties prenantes doivent en faire beaucoup plus pour que les intentions exprimées se concrétisent, de façon à mieux prémunir les populations contre les catastrophes dans un monde plus sûr.

Seulement, les mêmes sources nous renseignent que: les plans d'urgence et les programmes de reconstruction fonctionnent essentiellement sur la base de ressources financières extérieures, la part de l'Etat demeurant pour le moment limité; des procédures incluant les cadres de concertation pour échange d'informations durant les aléas existent mais celles-ci doivent être renforcées pour une meilleure capitalisation des informations et permettre des analyses post-catastrophes.

A cela s'ajoutent une longue liste de contraintes ayant freiné la bonne mise en œuvre de cette priorité allant du manque d'outils harmonisés et efficaces de collecte de données sur les catastrophes, à l'insuffisance des moyens humains, matériels, logistiques et financiers, en passant par la transmission tardive des données; la faible capitalisation des données antérieures, l'absence de centres opérationnels de communication, les difficultés de mobilisation des ressources extérieures en temps voulu; la faible couverture des populations en matière d'assurance et de réassurance.

A l'analyse, nous pouvons confirmer l'existence d'une préparation institutionnelle moyenne aux catastrophes afin de pouvoir intervenir plus efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent. Toutefois, cette préparation semble avoir mis sur le bas-côté de la route les populations contrairement à ce que veut l'intitulé de la priorité. En effet, dans les mécanismes et systèmes mis en place, tout semble être fait pour les populations et les communautés, mais sans elles. Alors que l'idéal aurait voulu que tout soit fait avec elles et pour elles. Les dispositifs mis en place doivent donc permettre et encourager la participation à part entière des personnes touchées de façon disproportionnée par les catastrophes et doivent incarner les principes d'inclusion sociale et des droits de l'homme.

Les perspectives des populations les plus vulnérables doivent être intégrées à la planification ainsi qu'à la mise en œuvre de la réduction des risques de catastrophe, et leurs contributions doivent être prises en compte dans le cadre d'une intégration de la réduction des risques de catastrophe à l'échelle de la communauté. Leurs représentants ont également un rôle majeur à jouer, notamment un rôle de leadership, dans les dispositifs nationaux de réduction des risques de catastrophe. Une large participation des parties intéressées est une condition sine qua non pour pouvoir introduire des pratiques réglementaires viables. Cela suppose l'association des divers intérêts en jeu (gestion des risques, environnement, compétences professionnelles et techniques, investissement et développement) dans un dessein commun, le succès de l'opération étant étroitement lié à la façon dont les parties conçoivent les conditions d'ordre territorial ou communautaire qu'elles partagent concrètement.

Du reste les différents dispositifs élaborés et régulièrement mis jour- plan de contingence, plan multirisque- n'ont pas encore fait leur preuve au regard des conséquences. Pire les inondations du 1^{er} septembre 2009 sont survenues aux lendemains d'un exercice de simulation de ces dispositifs à Boromo, mais cela n'a pas contribué à limiter les dégâts car le plan n'a pas été utilisé, donc n'a même pas fonctionné. A notre avis cela est dû au fait qu'il n'a pas été suffisamment participatif.

VI. CONCLUSIONS

Au terme de cette étude, quel bilan pouvons-nous faire ?

De cette étude nous retiendrons en substance que la prévention des crises humanitaires au Burkina Faso à travers la mise en œuvre du cadre d'action de Hyogo, comporte beaucoup de faiblesses. Toutefois, on relève quelques atouts.

En termes de faiblesses, nous pouvons noter la longue liste des contraintes qui ont entachées la mise en œuvre des différentes priorités, et qui sont essentiellement d'ordre financier, institutionnel, structurel, organisationnel, politique, culturel, etc. Toutes ces difficultés ne sont pourtant ni nouvelles, ni méconnues des autorités du pays, encore moins de la communauté internationale. Elles perdurent tout de même et pèsent énormément sur les différentes activités. Beaucoup d'interviewés pensent que ces problèmes doivent faire l'objet d'une plus grande attention si l'on veut vraiment atteindre des résultats plus significatif dans le cadre de ce processus.

Malgré les nombreux problèmes qui limitent énormément l'atteinte des résultats du CAH au Burkina Faso, il faut noter quelques atouts indéniables que nous saurions passer sous silence. Il s'agit entre autres de la prise de conscience du problème par les premières autorités du pays -politiques, législatives -, la prise en compte de la RRC dans les stratégies, plans, programmes et projets, etc.

La présente étude n'a certes, nullement pour prétention d'explorer de façon exhaustive une problématique aussi complexe et multidimensionnelle qu'est la prévention des crises humanitaires au Burkina Faso à travers la mise en œuvre du cadre d'action de Hyogo. Toutefois, elle est parvenue à faire l'état des lieux de la mise en œuvre Cadre d'action de Hyogo au Burkina en passant en revue les résultats atteints au niveau des différentes priorités en termes d'acquis, de réalisations, des contraintes/difficultés rencontrées, de forces, de faiblesses, et de perspectives.

Pour parvenir à ces résultats, l'étude s'est orientée dans une perspective analytique, avec une approche hypothético-déductive, pour infirmer ou confirmer les hypothèses émises au départ.

Au regard donc des résultats, il ressort que les progrès réalisés par le Burkina Faso dans la mise en œuvre du CAH ne sont pas satisfaisants. En effet, les dispositifs mis en place au niveau national en matière de prévention des catastrophes et crises humanitaires sont insuffisants et inefficaces car ils manquent de moyens-financiers, matériels, logistiques, humains, etc.- pour fonctionner

correctement afin de s'acquitter des activités à eux confiés. Ce qui ne semble pas nous étonner et qui est même une suite logique du fait que la RRC n'est pas encore une priorité nationale au niveau de notre pays, au-delà des discours et des engagements en la matière. Comment pouvait-il en être autrement si tout l'arsenal juridique, politique, institutionnel est grippé par l'insuffisance voir le manque de ressources ? La première hypothèse est donc confirmée.

Il ressort ensuite des analyses que les mécanismes mis en place pour prendre en charge les accumulations existantes de risques de catastrophe au niveau national sont lacunaires car la quête de l'électorat par les autorités municipales surtout et de façon générale par les autorités politiques freinent l'application des différentes mesures -déguerpissement des zones inondables et à risques, évacuation des déchets, ramassage des agrégats sur les routes, etc.- prises dans le sens de la mise en œuvre du CAH. L'on est en tenté de se demander pourquoi prendre des mesures si on ne peut pas les appliquer ? Cette situation de léthargie dans l'application des mesures qui n'est pas passée inaperçue aux yeux de la plupart des personnes ressources les a amenés à se poser la question de savoir si cinq ans après, l'Etat Burkinabè a tiré des leçons des inondations du 1^{er} septembre 2009. Notre seconde hypothèse relative aux lacunes des mesures prise est par conséquent confirmée.

Les experts soulignent qu'il est important pour réduire les risques de catastrophe de s'attacher, selon une démarche vraiment anticipative, à informer et mobiliser les populations et à les associer à tous les aspects de l'action menée dans les collectivités au sein desquelles elles vivent. Mais il ressort de notre analyse que le renforcement des capacités en matière de RRC ne bénéficie qu'aux autorités. En plus les populations et communautés ne participent pas au processus de planification des activités de RRC. Pouvons-nous parler dans ces conditions, de renforcement de la résilience des populations et des communautés ? Etant donné qu'il ressort de nos investigations que le renforcement des capacités de résilience demeure pour le moment au niveau institutionnel. Nous pouvons conclure que la capacité actuelle de résilience des populations et des collectivités face aux catastrophes et crises humanitaires est précaire. Toute chose qui vient confirmer notre troisième hypothèse d'étude.

Suite à ce tableau peu reluisant, est-on tenté d'être pessimiste quant à l'avenir. Toutefois, des lueurs d'espoir pourraient venir de l'approche post-2015, c'est-à-dire du CAH2 pour la prochaine décennie, en cours de préparation, dont l'objectif est de gérer les risques de catastrophe et les risques climatiques dans l'optique du développement aux niveaux local, national et international, afin de rendre les populations et les pays plus résilients.

L'espoir peut également venir du fait que l'année 2015 sera marquée par trois accords historiques - des cadres post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (mars 2015), les objectifs de développement durable (septembre 2015) et les accords sur le changement climatique par le biais de la CCNUCC (décembre 2015). Les efforts visant à assurer que ces accords internationaux sont cohérents et se renforcent mutuellement contribueront à de multiples avantages aux niveaux national et local. L'impact combiné de la variabilité du climat et le changement climatique donne un nouvel élan aux efforts visant à s'attaquer aux causes sous-jacentes de risque (Priorité d'action) et les engagements à réduire les émissions de gaz à effet de serre de créer de nouvelles opportunités pour investir dans la résilience. Le cadre post-2015 pour le développement offre une importante opportunité pour cette intégration. Cette approche devrait, à son tour, être intégrée à la prestation des services sociaux de base, y compris l'éducation, la santé, l'accès à l'eau, entre autres, et faciliterait une mobilisation des ressources plus efficace pour tous. Si cette synergie voyait le jour en 2015, nous osons espérer que le CAH2 connaîtra un meilleur sort en termes d'atteinte des résultats que le CAH.

VII. BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles

Burkina Faso. (2009), Rapport national de suivi sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo 2007-2009, 25 pages

Burkina Faso. (2010), Rapport national de suivi sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo 2009-2011, 45 pages

Burkina Faso. (2012), Rapport national de suivi sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo 2011-2013, 45 pages

Union Africaine. (2013), Compte-rendu sommaire sur la « Quatrième Plate-forme régionale africaine pour la prévention des risques de catastrophe », 09 pages

UNISDR. (2013), Rapport de synthèse des Consultations sur le Cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (CAH2), 32 pages

UNISDR. (2013), Compte rendu des consultations du Dispositif mondial Cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (CAH2), 17 pages

Union Africaine. (2014), Compte-rendu sommaire sur la « Cinquième Plate-forme régionale africaine pour la prévention des risques de catastrophe », 16 pages

UNISDR. (2013), Éléments à prendre en considération dans le cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe, 13 pages

Burkina Faso. (2014), Loi n° 012-2014/AN Portant Loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des crises humanitaires et des catastrophes, 29 pages

Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale. (2013), Stratégie Nationale de prévention et de gestion des risques et catastrophes au Burkina Faso, 34 pages

Nations Unies. (2005), Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, 26 pages

Nations Unies. (2005), Examen de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr, 26 pages

Nations Unies. (2005), Stratégie Internationale de prévention des catastrophes, 07 pages

Nations Unies. (2014), Troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe Comité préparatoire Première session, 07 pages

Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale. (2013), Rapport d'activités 2013 du CONASUR, 36 pages

Sites internet

Les conséquences des inondations 2009 au Burkina Faso « www.inondationsauburkina.net » ; consulté le 11 août 2014

Loi n° 012-2014/AN Portant Loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des crises humanitaires et des catastrophes « <http://www.conasur.bf/> » consulté le 11 août 2014

Rapport national de suivi sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo « <http://www.preventionweb.net/english/countries/africa/bfa/> » consulté le 11 août 2014

Stratégie Nationale de prévention et de gestion des risques et catastrophes au Burkina Faso, « <http://www.action-sociale.gov.bf> », consulté le 11 août 2014

L'évaluation et la gestion des risques « http://www.aaa.lu/fileadmin/file/aaa/publication/gestion_risque/brochure_pas_a_pas.pdf », consulté le 21 décembre 2015

Les méthodes d'aide à la décision et l'évaluation de la vulnérabilité, « <http://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2010-1-page-35.htm> » ; consulté le 21 décembre 2015

Lignes directrices sur la méthodologie d'évaluation tous risques 2012-2013, « <http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ll-hzrds-sssmnt/ll-hzrds-sssmnt-fra.pdf> », consulté le 21 décembre 2015

Le Manuel pratique d'évaluation des effets socio-économiques des catastrophes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), « [http://www.cepal.org/noticias/paginas/4/35494/DALA_\(ECLAC\)_HANDBOOK_-_FRENCH_VERSION.pdf](http://www.cepal.org/noticias/paginas/4/35494/DALA_(ECLAC)_HANDBOOK_-_FRENCH_VERSION.pdf) » consulté le 21 décembre 2015

La trousse à outils à l'usage des parlementaires de la coopération entre l'Union interparlementaire (UIP) et la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR), « <http://www.ipu.org/PDF/publications/drr-f.pdf> », consulté le 21 décembre 2015

VIII. ANNEXE

Guide d'entretien adressé aux responsables d'institutions ou leurs représentants

1. Que savez-vous du Cadre d'action de Hyogo ?
2. Quels ses objectifs
3. Quelles sont les principales activités qui ont été menées dans le domaine de la prévention, la résilience et la lutte contre les facteurs sous-jacents ?
4. Quelles sont les contraintes auxquelles vous êtes confrontés dans la mise en œuvre de ces actions.
5. Quels sont les principaux résultats engrangés dans le domaine de la prévention, la résilience et la lutte contre les facteurs sous-jacents ?
6. Quelles sont les principales réussites enregistrées dans le domaine de la prévention, la résilience et la lutte contre les facteurs sous-jacents ?
7. Quelle appréciation faites-vous de ces résultats et réussites enregistrés ?
8. Quels sont les principaux enseignements tirés de la mise en œuvre du CAH?
9. Quels sont les principaux à relever par le pays ?
10. Quelles sont les principales actions planifiées par le pays dans le cadre de la mise en œuvre du cadre post-2015 ?
11. Pouvez-vous nous donner vos opinions sur les différentes orientations nationales en matière de prévention des catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso ?